Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le 08/04/2019
ID : 013-211300975-20190404-DELIB52_19-DE

SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 04 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 18H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Mme LEXCELLENT Marie-Rose – 1ère Adjointe au Maire

Présent(s) : Mmes et MM. TEIXIER Dominique - LEXCELLENT Marie-Rose - BERTON Christian - HENRY Mireille - PETITJEAN Daniel - GILLES Christine - DOUMENC Pierre - BOUYA Corine - NIEDEROEST Henri - JACQUOT Rémy - VASSEUR Daniel - BARTHELEMY Marie-Amélie - BERNOT Georges - AMSELEM Martine - MANELLI André - CELLARIER Myriam - GUIGUE Annie - de CHAZERON-FELICI Nathalie - LAUFRAY Christophe - ORIOL Anne-Claire - GUIBERT-ESTIENNE Marion - POOS Julien - CUCCIA Andrée - BONO Guy - MICHEL Françoise - SANTILLI Jérôme - FERRIERE Philippe -

Absents excusés avec pouvoir : Mme et MM. VULPIAN Claude – NIOX Christian – TOSI Michel

Absent(s) excusé(s) : Mme ARROUCHE-CLERC Mounia – M. CARGNINO André – Mme SCHMITT Corine

Le secrétariat a été assuré par : M. DOUMENC

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	30
Vote pour :	30
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 52/19 - Médiathèque municipale - Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES)

Rapporteur : M. NIEDEROEST

Avec la municipalité et le soutien de la bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône (BDBR), la médiathèque porte un Projet Culturel, Scientifique Educatif et

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le 08/04/2019
ID : 013-211300975-20190404-DELIB52_19-DE

Social (PCSES), lui permettant de renouveler sa gestion informatique, de compléter son offre numérique, d'élargir ses horaires d'ouverture et d'être éligible aux subventions nationales et locales.

Ce Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque de Saint-Martin de-Crau s'articule autour de deux grands axes :

1 - la ré-informatisation de la gestion du catalogue et des prêts, la refonte du site internet et le renforcement de l'offre numérique, dont le coût prévisionnel H.T. s'élève à 32 048, 00 € et pourrait être subventionné à hauteur de 80 %.
2 - une meilleure adaptation des horaires d'ouverture au rythme de vie et de circulation des habitants, dont le surcoût annuel de rémunération des personnels estimé à 4 613.84 € pourrait être pris en charge par l'Etat dans le cadre du concours particulier de la DGD, relatif aux bibliothèques, ouvert à l'aide à l'extension et adaptation des horaires d'ouverture durant 5 ans ou plus.

Chacun de ces axes est développé dans le PCSES qui énonce les objectifs et les moyens humains et financiers pour y parvenir. Le PCSES, joint à la présente délibération, est un document de référence, il constituera la feuille de route de la médiathèque pour les deux années à venir.

Il est également un document de politique publique par lequel la commune de Saint-Martin-de-Crau détermine les objectifs de son établissement de lecture. Il constitue une pièce obligatoire à toute demande de subvention auprès des services de l'Etat et de possibles financements croisés (Région et Département).

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir valider le PCSES de la médiathèque municipale et de solliciter les financements susceptibles d'être accordés.

Ouï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 04 avril 2019.

Dominique TEIXIER
Le MAIRE

MAIRIE DE ST-MARTIN-DE-CRAU (B.-du-Rh.)

Nomenclature : 8.9